



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° folio : **01/2023**

Paraphe :

DELIBERATION N°2023/01/01

Nombre de conseillers

- en exercice : 15
- présents : 10
- votants : 13

Pour : 13 Contre :
Abstention :

Acte certifié exécutoire le :

09 FEV. 2023

Compte tenu de sa
télétransmission en sous-
préfecture le :

09 FEV. 2023

Et de son affichage le

09 FEV. 2023

Le Maire,
Xavier BRAND



Le six février deux mille vingt-trois,

Le Conseil Municipal de la **Commune de VOVRAY-en-BORNES** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Xavier BRAND, Maire,

Date de la convocation : 31 janvier 2023

PRESENTS : MM. BRAND Xavier, DEBORNES Stéphane, REMILLON Sandra, LAMOT Anthony, WOLF Denis, MANIGUET Jérôme, DARD Annelise, VIRET Sidonie, MONTANT Odile, GAILLARD Christophe.

ABSENTS EXCUSES : MENDES D'OLIVEIRA Sandrine, L'HUILLIER Benoît, FIGUEIREDO Céline, HERLEDDER Thomas, LAVERRIERE Jérémy

PROCURATIONS : MENDES D'OLIVEIRA Sandrine à REMILLON Sandra, L'HUILLIER Benoît à BRAND Xavier, FIGUEIREDO Céline à DARD Annelise

SECRETAIRE : WOLF Denis

MARCHE CREATION D'UNE AUBERGE MULTI-SERVICES et APPARTEMENTS AVENANT N°1 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE ENTREPRISE DELETRAZ JULIEN

Vu la délibération 2022/04/02 du 27 juin 2022 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre à l'entreprise Julien DELETRAZ,

Vu l'article 3-1-1 du CCP de maîtrise d'œuvre,

Monsieur le Maire rappelle que la maîtrise d'œuvre du marché de travaux concernant la création d'une auberge multi-services et appartements a été confiée à la SAS Julien DELETRAZ, architecte 54 route de Nâves 74370 VILLAZ.

Le montant de ce marché (139 200 € HT) était calculé sur la base d'un marché prévisionnel dont le montant des travaux s'élevait à 1 160 000 € HT ; auquel s'ajoute la mission complémentaire EXE 1 consistant à élaborer le descriptif de chaque lot pour un montant de 6 000 € HT. Le Montant prévisionnel du marché de maîtrise d'œuvre était donc de 145 200 € HT, soit **174 240 € TTC**.

Conformément à l'article 3-1-1 du CCP de maîtrise d'œuvre, le montant du marché définitif doit être fixé au plus tard à la validation de l'avant-projet définitif par avenant à l'acte d'engagement selon le montant des travaux.

Suite à la réunion du 12 décembre 2022, le conseil municipal a approuvé l'avant-projet définitif pour un montant de 1 608 178.55€ HT (dont 290 186€ HT de travaux complémentaires : aménagement de restaurant/cuisine non prévu).

Le montant de l'avenant n°1 à la maîtrise d'œuvre s'élève à 53 781€ HT soit **64 537.20€ TTC**.

Le montant du marché de maîtrise d'œuvre est porté à la somme de **198 981 € HT soit 238 777.20 € TTC** pour 1 608 178.55€ HT de travaux (192 981 € HT de mission de base et 6 000 € HT de mission complémentaire).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- **ACCORTE** l'avenant n°1 au marché de travaux de création d'une auberge multiservices et de 3 appartements pour la maîtrise d'œuvre, SAS Julien DELETRAZ, comme détaillé ci-dessus, pour un montant total de 198 981 € HT, ce qui porte le marché total à **198 981 € HT soit 238 777.20 € TTC**.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les mandats correspondants.
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget.

Le secrétaire

Denis WOLF



Le Maire

Xavier BRAND



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de Vovray-en-Bornes dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date où la délibération est rendue exécutoire ou à compter de la réponse de la commune si un recours gracieux a été préalablement déposé.